



ARRETE portant tableau annuel
d'avancement de grade
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des adjoints techniques territoriaux
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Bernay
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
QUEMENEUR Bruno, <i>adjoint technique territorial pal 2ème cl</i> <i>Echelon : 10 par ancienneté</i>	1	01/06/26 Favorable
LEPAILLEUR Morgan, <i>adjoint technique territorial pal 2ème cl</i> <i>Echelon : 09 par ancienneté</i>	2	01/06/26 Favorable
VILLETTE Nadège, <i>adjoint technique territorial pal 2ème cl</i> <i>Echelon : 09 par ancienneté</i>	3	01/06/26 Favorable
SANSON Laëtitia, <i>adjoint technique territorial pal 2ème cl</i> <i>Echelon : 09 par ancienneté</i>	4	01/06/26 Favorable
RONDEL Xavier, <i>adjoint technique territorial pal 2ème cl</i> <i>Echelon : 09 par ancienneté</i>	5	01/06/26 Favorable
DEBRUILLE Pascal, <i>adjoint technique territorial pal 2ème cl</i> <i>Echelon : 10 par ancienneté</i>	6	01/06/26 Favorable

Total promouvables : 19
Nombres d'hommes : 9
Nombre de femmes : 10

Total promus : 6
Nombres d'hommes : 4
Nombre de femmes : 2



Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

signé électroniquement le 28/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire





ARRETE portant tableau annuel
d'avancement de grade
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial
principal de 2ème classe

Le Maire de Bernay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme PESNEL Emilie, <i>adjoint technique territorial</i> <i>Echelon : 07</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/06/26 Favorable

Total promouvables : 9

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 7

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

signé électroniquement le 28/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



